

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 13 décembre 2022

Réf. 2022.09.02

L'an deux mil vingt-deux et le treize décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 08 décembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique	PERRIER Guy
PALAIS Jean-Claude	DENIS Chantal
ESCOFET Danièle	CHAVEROT Gilbert
COLLON Colette	LANGE Audrey
POIRON Jean-Pierre	LAURENT Michel
BISSAY David	BLANCHARD Valérienne
SERRAILLE Joëlle	

Excusés :

GIROUD Marc (pouvoir à Jean Claude PALAIS)  
MESSAOUDI – PERRET Meryll (pouvoir à Michel LAURENT)

Secrétaire de séance : ESCOFET Danièle

**OBJET : DM 05 – BUDGET PRINCIPAL  
VIREMENT DE CREDITS**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget Principal de l'exercice 2022 :*

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
<b>Fonctionnement</b>		
012 / 6413	Personnel non titulaire	2 500,00
65 / 657364	A caractère industriel et commercial	3 034,59
65 / 6531	Indemnités	289,16
<b>Investissement</b>		
21 / 21538 / 0216 / 005	Autres réseaux	20 000,00
	<b>Total</b>	<b>25 823,75</b>

## CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
<b>Fonctionnement</b>		
65 / 65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	289,16
011 / 6135	Locations mobilières	2 034,59
21 / 2132 / OPNI	Immeubles de rapport	20 000,00
65 / 65548	Autres contributions	1 000,00
<b>Investissement</b>		
011 / 6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	2 500,00
	<b>Total</b>	<b>25 823,75</b>

A VIOLAY, le 15 décembre 2022,

La Secrétaire de Séance  
Danièle ESCOFET



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20221213-20220902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 16.12.2022  
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.